

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, No. 1,

DU

COMTE' DE CHAMBLY.

L'EXPOSITION ANNUELLE des BESTIAUX, Etc., Etc., de cette Société aura lieu sur le terrain du Palais de Justice, dans le Village de ST. JEAN, MERCREDI, le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures A. M., pour plus amples informations, voir la Liste des Prix.

L. L. ROY,
Secrétaire-Trésorier.

Blairfindie, 10 Juillet, 1855.

COMTE' DE TERREBONNE.

PRIX offerts par la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du COMTE' DE TERREBONNE, à être distribués à une EXHIBITION GÉNÉRALE des ANIMAUX, PRODUITS D'AGRICULTURE, etc., du dit Comté, qui aura lieu dans la Paroisse de ST. FRANÇOIS DE SALES, JEUDI, 6 SEPTEMBRE, 1855, à DIX heures, A. M.

ANIMAUX, etc.
CHEVAUX.

Ouverte à tous Compétiteurs.

- Classe 15—Pour la meilleure Jument avec son Poulain, 5 Prix.
Classe 16—Pour le meilleur Etalon au-dessous de 2 ans, 3 Prix.
Classe 17—Pour la meilleure Pouliche au-dessous de 4 ans, 3 Prix.

BETES A CORNES.

Ouverte aux Canadiens-Français seulement.

- Classe 18—Pour le meilleur Taureau âgé, 5 Prix.
Classe 19—Pour le meilleur Taureau au-dessous de 3 ans, 5 Prix.
Classe 20—Pour le meilleur Taureau au-dessous de 4 ans, 5 Prix.
Classe 21—Pour la meilleure Vache à lait, 5 Prix.
Classe 22—Pour la meilleure Génisse au-dessus de 3 ans, 5 Prix.
Classe 23—Pour la meilleure Génisse au-dessous de 2 ans, 5 Prix.

Ouverte aux Canadiens-Bretons et libre aux Canadiens-Français.

- Classe 24—Pour le meilleur Taureau âgé, 5 Prix.
Classe 25—Pour le meilleur Taureau au-dessous de 3 ans, 5 Prix.
Classe 26—Pour le meilleur Taureau au-dessous de 2 ans, 5 Prix.
Classe 27—Pour la meilleure Vache à lait, 5 Prix.
Classe 28—Pour la meilleure Génisse, au-dessous de 3 ans, 5 Prix.
Classe 29—Pour la meilleure Génisse au-dessous de 2 ans, 5 Prix.

MOUTONS.

Ouverte aux Canadiens-Français seulement.

- Classe 30—Pour le meilleur Bélier âgé, 5 Prix.
Classe 31—Pour le meilleur Bélier d'un an, 5 Prix.
Classe 32—Pour les 3 meilleures Brebis âgées, 5 Prix.
Classe 33—Pour les 3 meilleures Brebis d'un an, 5 Prix.

Ouverte aux Canadiens-Bretons et libre aux Canadiens-Français.

- Classe 34—Pour le meilleur Bélier âgé, 5 Prix.
Classe 35—Pour le meilleur Bélier d'un an, 5 Prix.

Classe 36—Pour les 3 meilleures Brebis âgées, Prix.

Classe 37—Pour les 3 meilleures Brebis d'un an, 5 Prix.

POURCEAUX, (pas engraisés.)

Ouverte à tous Compétiteurs.

- Classe 38—Pour le meilleur Verrat âgé, 3 Prix.
Classe 39—Pour le meilleur Verrat au-dessous de 4 mois, 3 Prix.
Classe 40—Pour la meilleure Truie, 5 Prix.

BEURRE ET FROMAGE.

Ouverte aux Canadiens-Français seulement.

- Classe 41—Pour la meilleure Tinette de Beurre qui ne pèsera pas moins de 30 lbs., 5 Prix.
Classe 42—Pour les 3 Meilleur Fromages qui ne pèseront pas moins de 12 lbs. chaque, 3 Prix.

Ouverte aux Canadiens-Bretons et libre aux Canadiens-Français.

- Classe 43—Pour la meilleure Tinette de Beurre qui ne pèsera pas moins de 30 lbs., 5 Prix.
Classe 44—Pour les 3 meilleurs Fromages qui ne pèseront pas moins de 12 lbs. chaque, 3 Prix.

MANUFACTURES DOMESTIQUES.

Ouverte à tous Compétiteurs.

- Classe 45—Pour la meilleure Pièce d'Etoffe du Pays faite dans ce Comté et prête à être employée, n'ayant pas moins de 12 verges, 5 Prix.
Classe 46—Pour la meilleure Pièce de Flanelle faite dans ce Comté cette année et n'ayant pas moins de 12 verges, 5 Prix.
Classe 47—Pour la meilleure Pièce de Toile du Pays faite dans ce Comté cette année et n'ayant pas moins de 12 verges, 5 Prix.
Classe 48—Pour la meilleure Pièce d'Etoffe Manufacturée, n'ayant pas moins de 12 verges, 3 Prix.
Classe 49—Pour les meilleures 15 lbs. de Sucre du Pays fait cette année, 5 Prix.

UNE PARTIE DE LABOUR, AVEC LA CHARRUE ANGLAISE, EN FER,

Aura lieu JEUDI, le 11 OCTOBRE, 1855, à 10 heures, A. M. (Avis du lieu sera donné,) ou les Prix suivant seront accordés :

(Les Raies seront de 8½ Pouces sur 5½.)

PREMIERE CLASSE.

Ouverte aux Canadiens-Français seulement.

Cinq Prix.

Les personnes ayant obtenu le premier prix dans cette Classe, n'auront pas droit de concourir d'avantage, excepté dans la Classe ouverte aux Canadiens-Bretons seulement.

DEUXIEME CLASSE.

Ouverte aux Canadiens-Bretons et libre aux Canadiens-Français.

Cinq-Prix.

Les personnes ayant obtenu deux fois le premier prix dans cette Classe, n'auront pas droit de concourir davantage.

CLASSE DE LA JEUNESSE.

Ouverte à tous les Jeunes Gens au-dessous de vingt ans.

Cinq Prix.

Les Jeunes Gens qui auront obtenu le premier prix dans cette Classe n'auront pas droit de concourir

davantage; mais ils pourront concourir dans la Classe Adulte.

CONDITIONS GENERALES :

Aucun Souscripteur ne pourra concourir à moins qu'il n'ait payé le montant de sa souscription avant le 15 Août.

Aucune personne ne recevra de Prix, si ce n'est les Cultivateurs pratiquant ou les personnes tenant et cultivant des terres excepté les Propriétaires d'Etalons.

Aucune personne ne pourra recevoir plus d'un Prix dans chaque Classe.

Les Femelles d'Animaux ne pourront prétendre à aucun Prix à moins qu'elles n'aient été tenues dans le Comté au moins six mois avant l'Exhibition; et tout Etalon et Taureau âgé qui auront obtenu un Prix devront être gardés dans le Comté jusqu'au mois d'Août, les Béliers jusqu'au premier Janvier, et les Verrats jusqu'au premier de Mars, qui suivront l'Exhibition; et toute personne donnera caution qu'au cas que tel Animal ne soit vendu hors du dit Comté avant le jour fixé, elle sera obligée de remettre, à demande, le montant du Prix que tel Animal aura remporté.

Il y aura des Classes séparées pour les Femmes les mieux tenues, Bêtes à cornes, Moutons, Beurre et Fromage et pour la partie de Labour des jeunes gens. Une des ces Classes sera ouverte aux Canadiens-Français seulement, et l'autre aux Canadiens-Bretons, avec condition que les Canadiens-Français pourront entrer dans l'une ou l'autre de ces Classes. Les Classes ouvertes aux Canadiens-Bretons seront désignées par des Billets bleus, et celles ouvertes aux Canadiens-Français par des Billets blancs.

Toute Jument sera montrée avec son Poulain, afin que les Juges puissent déterminer plus facilement du mérite de la Jument comme Poulinière, attendu que les Juges examineront particulièrement leurs Poulains.

Aucune Vache n'aura de Prix à moins que les Juges se soient convaincus que telle Vache a un Veau, ou qu'elle est sur le point d'en avoir un.—La même règle sera applicable aux Brebis et aux Truies.

Toute personne qui aura reçu un Prix pour un animal Mâle ne pourra refuser aux membres l'usage de tel Animal à un nombre raisonnable de Femelles aux prix ci-après mentionnés pour la saison, savoir : Etalon, 15s; Taureau, 2s 6d; Verrat, 1s 3d; Bélier, 1s.—6d par semaine seront donnés par chaque mouton en été et 10d. seront donnés en hiver pour la nourriture.

Les Femelles d'Animaux qui auront obtenu le premier Prix n'auront pas droit de concourir davantage, excepté les Juments Poulinières.

Tous les Animaux de même Classe seront tous ensemble sur le même terrain, de manière que les Juges puissent facilement décider lequel devra remporter le Prix.

Les Laboureurs concourront qu'avec leurs propres Charrues, Chevaux et Harnais,—excepté leurs enfants ou les personnes qui sont engagées pour une période de pas moins de trois mois,—et n'auront droit d'ajuster la terre tournée par la Charrue qu'avec le pied ou la Charrue en labourant; chaque Souscripteur n'aura qu'une seule Charrue.

Toute contestation sera décidée par la majorité des membres du Comité.

La décision de la majorité des Juges sera définitive, et ils fixeront le Billet du Prix, sur les Animaux et Produits qui en auront obtenu, respectivement, et les compétiteurs seront tenu d'en faire rapport aussitôt au Secrétaire.

Tous Animaux, Produits d'agriculture, etc., devront être entrés dans le Registre du Secrétaire avant 10 heures, A.M., le jour de l'Exhibition, autrement ils n'auront droit de prétendre à aucun Prix.—Cette règle sera strictement suivie.

SABREVOIS DE DLEURY,
Président

CHARLES SMALLWOOD, M. D.,
Secrétaire-Trésorier.

Sta. Rose, 12 Avril, 1855.